



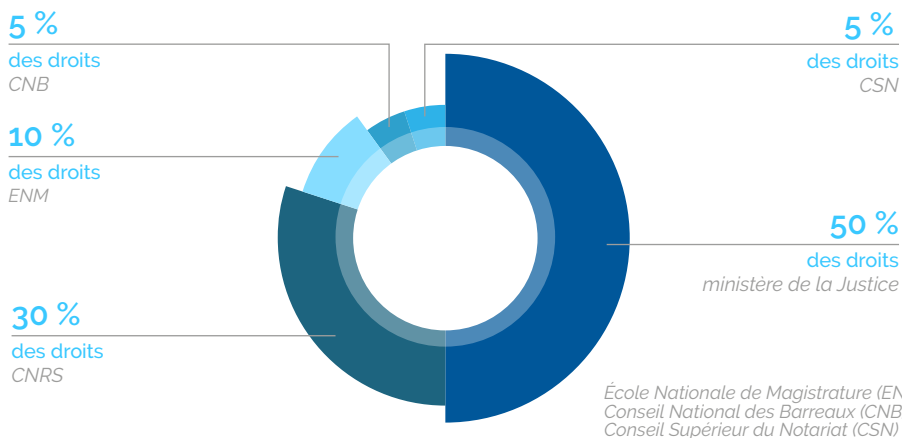
MISSION DE RECHERCHE
Droit & Justice

LES STATUTS

La Mission de recherche Droit et Justice est un groupement d'intérêt public (GIP) créé en 1994, à l'initiative du ministère de la Justice et du CNRS, par une convention constitutive dont la dernière version a été approuvée par arrêté du 8 février 2018. Cette forme juridique permet la mise en commun des moyens humains, intellectuels et matériels, publics ou privés, nécessaires au développement d'une activité scientifique.

Le Conseil scientifique de la Mission de recherche comporte 20 membres nommés par l'Assemblée générale en fonction de leur compétence scientifique dans les domaines du droit et de la justice (universitaires, chercheurs en droit et en sciences humaines et sociales) ou de leur expérience et de leur intérêt pour la recherche (magistrats, avocats, notaires).

L'Assemblée générale du GIP :



Sont partenaires associés disposant d'une voix consultative : le ministère chargé de la recherche, l'Institut des Hautes Études sur la Justice et l'Association Française pour l'Histoire de la Justice. L'Assemblée générale accueille également deux personnalités qualifiées, le/la Président(e) du Conseil scientifique et le/la Contrôleur(e) budgétaire et comptable ministériel(le).

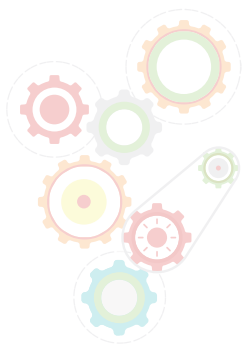
LES OBJECTIFS

La mission a pour objectif général le développement de la recherche dans les domaines du droit et de la justice ainsi que la mobilisation des connaissances produites, notamment à l'attention des professionnels.

- Définir, animer, coordonner et évaluer les programmes de recherche sur le droit et la justice ;
- Identifier et soutenir les équipes de recherche qui travaillent dans ces domaines ;
- Favoriser les échanges entre les professionnels du droit et de la justice, les universitaires et les chercheurs sur différents thèmes de recherches ;
- Assurer la veille scientifique et tenir à jour une information permanente sur les recherches intéressant le droit et la justice, ainsi que sur leur état d'avancement ;
- Organiser la valorisation de la recherche notamment auprès des professionnels, des écoles et organismes de formation concernés ;
- Développer la coopération internationale.

LA VALORISATION DES RECHERCHES

Expressément chargée de valoriser, auprès des praticiens de la justice et du droit comme de la communauté scientifique les recherches qu'elle suscite, soutient et accompagne, la Mission recourt à un large panel de moyens de communication et d'actions de valorisation, électroniques, événementielles ou éditoriales :



la Lettre de la Mission, trimestrielle, adressée par courriel à la communauté des chercheurs et à la totalité des magistrats de l'ordre judiciaire

la participation au comité de rédaction des revues *Les cahiers de la justice* et *Les Archives de politique criminelle*

l'octroi d'aides financières à l'édition et à l'organisation de colloques

Le site internet de la Mission de recherche Droit et Justice.

La mise en ligne systématique, sur la bibliothèque électronique HAL-SHS (CNRS), des rapports de recherche (accès par simples mots-clés sur internet).

L'organisation ou la participation à des colloques, séminaires, journées d'étude.

L'organisation ou la participation à des rencontres avec les directions du ministère de la Justice, les écoles et les professions juridiques et judiciaires.

LA POLITIQUE SCIENTIFIQUE

En étroite concertation avec ses membres fondateurs - au premier rang desquels le ministère de la Justice et le CNRS - ainsi qu'avec son Conseil scientifique, la Mission établit une programmation scientifique et s'adresse, par la voie d'appels à projets ou par des campagnes d'appels à candidatures spontanées, à des universitaires et chercheurs relevant d'une pluralité de disciplines : droit, sociologie, sciences politiques, mais aussi économie, psychologie, histoire...

Les projets sélectionnés par le Conseil scientifique ou par des comités de sélection *ad hoc* bénéficient du concours financier et de l'accompagnement scientifique de la Mission.

LA MISSION DE RECHERCHE DÉCERNE DEUX PRIX DE RECHERCHE

1. Le prix Jean Carbonnier de la recherche sur le droit et la justice qui récompense une première recherche relevant du droit et des sciences sociales



2. Et le Prix Vendôme, co-organisé avec avec la direction des affaires criminelles et des Grâces (DACG) qui récompense une recherche relevant du champ pénal.



MISSION DE RECHERCHE
Droit & Justice



Ministère de la Justice
Site Olympe de Gouges :
35, rue de la gare, 75019 Paris
Adresse postale :
13, Place Vendôme, 75042 Paris Cedex 01

mission@gip-recherche-justice.fr
www.gip-recherche-justice.fr